

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2024  
PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2024**

<p><b>Date de la convocation :</b> 02/10/2024</p> <p><b>Date de la séance :</b> 08/10/2024</p> <p><b>Présidence de séance :</b> Aurélie DZIERZYNSKI, Maire</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> David LOYSEAU</p>	<p><b>Membres présents :</b> MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, M. Pascal GAUTHIER (à partir de 20h), Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Laurent VIELLE, Jean-Christophe OCHIER, Josette NICOLET</p>
<p><b>Membres en exercice : 29</b></p> <p><b>Membres présents :</b> 21 (jusqu'à 20h) 22 (à partir de 20h)</p> <p><b>Membres représentés : 4</b></p> <p><b>Membres absents : 4 (jusqu'à 20h) ; 3 (à partir de 20h)</b></p> <p><b>Votants : 26</b></p>	<p><b>Membres absents excusés :</b> Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Yasmina TABECHE donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD Mme Pascale BABEAUD donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER</p> <p><b>Membres absents non excusés :</b> M. Ismaël BOUDJEKADA M. Christian DRIANO M. Saïd NOUNA M. Pascal GAUTHIER (jusqu'à 20h)</p>

<b>DÉLIBÉRATION N° 435/2024</b>	<b>Objet : Révision du P.L.U. – Débat sur le plan d'aménagement et de développement durables</b>
<p><b>VOTE : UNANIMITÉ</b></p> <p>POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	<p>Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité le conseil municipal prend acte de la tenue du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme.</p>

<b>DÉLIBÉRATION N° 436/2024</b>	<b>Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2024</b>
<p><b>VOTE : UNANIMITÉ</b></p> <p>POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	<p><b>Délibéré :</b> À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2024.</p>

<b>DÉLIBÉRATION N° 437/2024</b>	<b>Objet : Information sur les décisions prises par le Maire en vertu des délégations du conseil municipal</b>
<p>Simple information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux</p>	<p><b>Délibéré :</b> Le Conseil Municipal prend acte de la décision n°23/2024 prise par le Maire en vertu des délégations qui lui sont accordées par le Conseil Municipal.</p>

<p><b>DÉLIBÉRATION N° 438/2024</b></p>	<p><b>Objet :</b> Election des membres élus au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</p>												
	<p>Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de votants : 26</li> <li>• nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26</li> <li>• bulletins blancs à déduire : 03</li> <li>• bulletins nuls à déduire : 00</li> <li>• nombre de suffrages exprimés : 23</li> </ul> <p>La liste « Unis pour Grand-Charmont » a obtenu 23 voix. Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. CHARITÉ Pierre</li> <li>2. LAKHDER Nadia</li> <li>3. MUNNIER Jean-Paul</li> <li>4. LAZAAL Zahia</li> <li>5. BERTHON Gérard</li> </ol>												
<p><b>DÉLIBÉRATION N° 439/2024</b></p> <p><b>VOTE : UNANIMITÉ</b></p> <p>POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> <p>Mesdames et Messieurs OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, MUNNIER Jean-Paul et GRILLON Robert ne prennent pas part au vote</p>	<p><b>Objet :</b> Subventions de fonctionnement 2024 aux associations – 2<sup>ème</sup> attribution</p> <p><i>Délibéré :</i> le Conseil Municipal valide les subventions proposées.</p>												
<p><b>DÉLIBÉRATION N° 440/2024</b></p> <p><b>VOTE : MAJORITÉ</b></p> <p>POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 (Mme Jacinthe NUNHOLD, Mme Yasmina TABECHE, M. Laurent VIEILLE)</p>	<p><b>Objet :</b> Admissions en non-valeur</p> <p><i>Délibéré :</i> le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur au titre des produits irrécouvrables, la somme de 3 457,25 € (trois mille quatre cent cinquante-sept euros et vingt-cinq centimes) correspondant au détail suivant (compte 6541 du budget principal) :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">- Pour l'exercice 2007 :</td> <td style="text-align: right;">3 002,73 € (1 pièce)</td> </tr> <tr> <td>- Pour l'exercice 2022 :</td> <td style="text-align: right;">204,19 € (11 pièces)</td> </tr> <tr> <td>- Pour l'exercice 2023 :</td> <td style="text-align: right;">242,13 € (20 pièces)</td> </tr> <tr> <td>- Pour l'exercice 2024 :</td> <td style="text-align: right;">8,20 € (5 pièces)</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px dashed black; padding-top: 5px;">TOTAL :</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">3 457,25 € (37 pièces)</td> </tr> </table>	- Pour l'exercice 2007 :	3 002,73 € (1 pièce)	- Pour l'exercice 2022 :	204,19 € (11 pièces)	- Pour l'exercice 2023 :	242,13 € (20 pièces)	- Pour l'exercice 2024 :	8,20 € (5 pièces)	TOTAL :			3 457,25 € (37 pièces)
- Pour l'exercice 2007 :	3 002,73 € (1 pièce)												
- Pour l'exercice 2022 :	204,19 € (11 pièces)												
- Pour l'exercice 2023 :	242,13 € (20 pièces)												
- Pour l'exercice 2024 :	8,20 € (5 pièces)												
TOTAL :													
	3 457,25 € (37 pièces)												
<p><b>DÉLIBÉRATION N° 441/2024</b></p> <p><b>VOTE : MAJORITÉ</b></p> <p>POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 (Mme Jacinthe NUNHOLD, Mme Yasmina TABECHE, M. Laurent VIEILLE)</p>	<p><b>OBJET :</b> Prolongation de portage EPF – Opération n°32 – Le Grand Bannot – Avenant n°6</p> <p><i>Délibéré :</i> Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention opérationnelle avec l'EPF concernant l'opération n°32 – Grand Bannot – afin de fixer la nouvelle durée du portage à 168 mois (14 ans), soit jusqu'au 12 mai 2028.</li> <li>- Acte le remboursement à l'EPF par la Ville de Grand-Charmont de la valeur des biens acquis, soit la somme de 37 525,00 €, par annuité constante de 9 381,25 € sur les 4 dernières années de portage, soit de 2025 à 2028.</li> </ul>												

<b>DÉLIBÉRATION N° 442/2024</b>	<b>OBJET :</b> Prolongation de portage EPF – Opération n°110 – Ilôt Centre-Ville Es Clôtres – Avenant n°3
<b>VOTE: MAJORITÉ</b>  POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 (Mme Jacinthe NUNHOLD, Mme Yasmina TABECHE, M. Laurent VIELLE)	<b>Délibéré :</b> Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention opérationnelle avec l'EPF concernant l'opération n°110 – Ilôt centre-ville Es-Clôtres – afin de fixer la nouvelle durée du portage à 120 mois (10 ans), soit jusqu'au 12 octobre 2026.

<b>DÉLIBÉRATION N° 443/2024</b>	<b>Objet :</b> Gratuité de loyers pour l'installation d'une orthophoniste à la maison de santé Simone Veil
<b>VOTE: UNANIMITÉ</b>  POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<b>Délibéré :</b> Le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPROUVE, pour l'installation de cette praticienne au sein de la maison de santé Simone Veil de Grand-Charmont, le principe d'une gratuité de loyers, hors charges locatives, sur une durée de 6 mois, en contrepartie d'un engagement de sa part à exercer son activité au sein de la structure sur une durée minimale d'au moins 24 mois, faute de quoi les loyers exonérés seront refacturés en intégralité à la charge de cette dernière.</li> <li>• ACTE le caractère exceptionnel et unique de ce dispositif, qui ne constitue en rien un principe acquis pour l'avenir, et n'est donc pas générateur de droit pour les futures installations, sauf à être soumis de nouveau à l'approbation du Conseil Municipal.</li> <li>• AUTORISE Madame le Maire à intervenir à tous les stades de la procédure inhérente à ce dossier, et à signer tout acte y afférent.</li> </ul>

<b>DÉLIBÉRATION N° 444/2024</b>	<b>OBJET :</b> Modification du tableau des effectifs
<b>VOTE: MAJORITÉ</b>  POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 (Mme Jacinthe NUNHOLD, Mme Yasmina TABECHE, M. Laurent VIELLE)	<b>Délibéré :</b> Le Conseil Municipal approuve la modification proposée du tableau des effectifs.

<b>DÉLIBÉRATION N° 445/2024</b>	<b>OBJET :</b> Assiette, dévolution et destination des coupes de bois pour l'exercice 2025
<b>VOTE: UNANIMITÉ</b>  POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<b>Délibéré :</b> Le Conseil Municipal approuve l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois proposées pour l'exercice 2025.

DÉLIBÉRATION N° 446/2024	OBJET : ZAC du Grand Bannot – Compte-rendu annuel 2023 à la collectivité
<p><u>VOTE</u>: MAJORITÉ</p> <p>POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 (Mme Jacinthe NUNHOLD, Mme Yasmina TABECHE, M. Laurent VIEILLE)</p>	<p><u>Délibéré</u>: Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuve le compte-rendu annuel 2023 à la collectivité concernant le bilan financier au 31 décembre 2023 de la concession d'aménagement de la ZAC du Grand-Bannot ;</li> <li>• Approuve le coût prévisionnel Hors Taxes de l'opération d'aménagement à 5 326 130 € H.T., en hausse de + 3 429 € H.T. par rapport au précédent bilan approuvé ;</li> <li>• Fixe le montant de la participation à l'équilibre par la collectivité à 1 924 000 € (dont 154 000 € par apport en foncier réalisé en 2018), identique par rapport au précédent bilan approuvé ;</li> <li>• Approuve l'échéancier de versement de la participation d'équilibre par la collectivité de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cumul au 31/12/2023 : 959 000 € (dont 154 000 € par apport en foncier)</li> <li>• Exercice budgétaire 2024 : 120 000 €</li> <li>• Exercice budgétaire 2025 : 120 000 €</li> <li>• Exercice budgétaire 2026 : 200 000 €</li> <li>• Exercice budgétaire 2027 : 100 000 €</li> <li>• Exercice budgétaire 2028 : 100 000 €</li> <li>• Exercice budgétaire 2029 : 100 000 €</li> <li>• Exercice budgétaire 2030 : 100 000 €</li> <li>• Exercice budgétaire 2031 : 125 000 €</li> </ul> </li> </ul> <p>Soit un total de 1 924 000 €, identique par rapport au précédent bilan approuvé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintient la participation d'équipement par la collectivité de manière inchangée à 176 954 € H.T. (soumise à TVA, soit 212 344,80 € TTC) qui sera appelée à l'achèvement des travaux de réalisation des équipements concernés.</li> </ul>

DÉLIBÉRATION N° 447/2024	OBJET : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Profession Sports et Loisirs pour la mise en place d'une équipe de médiation mobile
<p><u>VOTE</u>: UNANIMITÉ</p> <p>POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	<p><u>Délibéré</u>: Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Groupe Profession Sport et Loisirs.</p>

Par délégation de Madame le Maire,  
Le directeur Général des Services

M. Olivier BONNOT

